



**ACADEMIE
DE GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'éducation nationale
de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

PROJET REP Saint-Martin

**Le réseau
d'éducation prioritaire
du collège Mont-des-accords**



2020-2023

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**

Sommaire



Introduction	1
La structure du réseau	2
Le diagnostic	6
Les spécificités du REP	10
1- Les atouts du REP	10
2- Les freins du REP	13
Les mesures nationales spécifiques à l'éducation prioritaire	16
Les axes prioritaires du projet REP	19
Axe 1 : Renforcement des liens entre le premier et le second degrés	20
Axe 2: Un culture scolaire commune	21
Axe 3 : Une priorité sur les sciences	21
Axe 4 : La maîtrise de la langue pour une meilleure maîtrise du français	23
Axe 5 : Le développement des savoirs culturels	24
Axe 6 : Climat scolaire	26
Conclusion	28

Introduction

Un projet REP, c'est quoi ?

« La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales ».

Tous les réseaux d'éducation prioritaire conçoivent un projet fondé sur le référentiel de l'éducation prioritaire qui prend en compte l'ensemble des facteurs contribuant à la réussite des élèves et offre un cadre structurant permettant aux personnels d'exercer leur liberté pédagogique en s'appuyant sur des repères solides et fiables.

Depuis 2015, Le projet du réseau Mont des accords a été établi en fonction des orientations du référentiel de l'éducation prioritaire et des analyses conduites localement et des projets d'école et d'établissement du second degré. Ce projet présente le réseau de Mont-des-Accords en mettant avant ses spécificités, ses atouts et ses freins. Il met en cohérence les axes prioritaires définis en conseil école-collège au service de la liaison cycle 3 école-collège.

Il détermine pour quatre ans les orientations pédagogiques et éducatives du réseau et définit les objectifs donnés à l'action pédagogique et éducative dans le réseau de 2020 à 2023.

Les textes officiels de l'éducation prioritaire :

- *Rentrée 2020 : Listes des écoles et établissements publics inscrits dans le programme REP+, arrêté du 23 juillet 2020 (BOEN du 27 août 2020).*
- *Rentrée 2020 : Liste des établissements publics inscrits dans le programme REP, arrêté du 23 juillet 2020 (BOEN du 27 août 2020).*
- *Refondation de l'éducation prioritaire : circulaire n°2014-077 du 4 juin 2014*
- *Pilotage de l'éducation prioritaire : circulaire n° 2017-090 du 3 mai 2017*
- *Décret n° 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré*
- *Décret n° 2014-941 du 20 août 2014 portant modification de certains statuts particuliers des personnels enseignants relevant du ministre chargé de l'éducation nationale*
- *Décret n° 2014-942 du 20 août 2014 portant modification du décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du premier degré*
- *Loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école : Circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014 - Refondation de l'éducation prioritaire – BO n°23 du 05-06-2014*

La structure du réseau

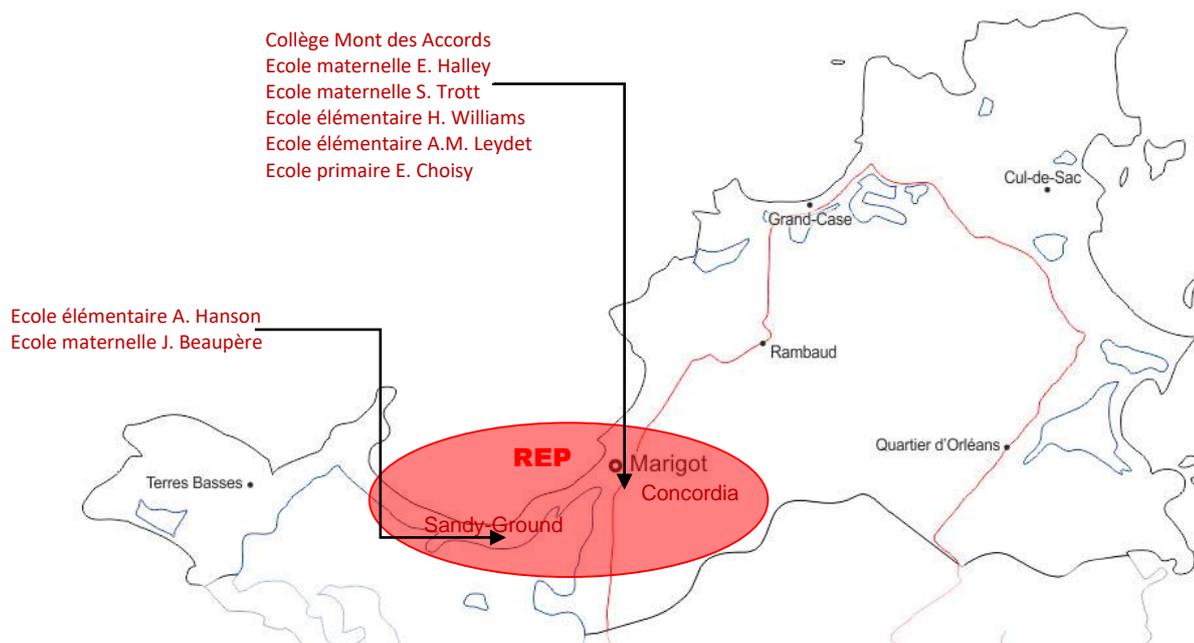
1. Le contexte

Comme Saint-Barthélemy, Saint-Martin fait partie de l'académie de Guadeloupe. Ces territoires sont situés à 250 km au nord de l'archipel guadeloupéen

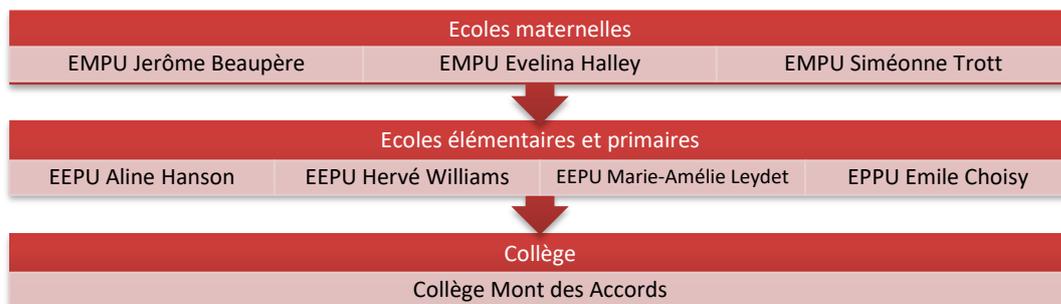
Saint-Martin se distingue des îles du Sud par cet éloignement géographique mais aussi par des spécificités culturelles et socio-économiques particulières, entre autres :

- Une population historiquement anglophone ;
- Un indice de position sociale (IPS) parmi les plus bas du territoire (66,4) alors que l'IPS moyen des établissements publics des Îles du Nord est de 77,6, ce qui démontre une situation sociale compliquée pour une grande partie des familles.
- le PIB/habitant est moitié moindre de celui de la France hexagonale;
- Une grande partie des habitants travaillant en partie hollandaise ou ayant des « jobs » sans revenus minimum.
- Des résultats scolaires parmi les plus bas de France, outre-mer inclus.

Le réseau d'éducation prioritaire de l'île de Saint-Martin concerne le collège et les écoles de deux quartiers : Concordia et Sandy-Ground.



Le REP de Saint-Martin regroupe huit établissements scolaires : un collège, trois écoles maternelles, trois écoles élémentaires et une école primaire:



2. Le pilotage du réseau

Les pilotes	
Inspecteur de l'éducation nationale	Christian BORRAT
Principale du collège Mont-des-accords	Suzelle KARAM

La coordination	
Coordonnatrice éducation prioritaire	Lucile MAAROUFI

Les membres du comité de pilotage :

2020	
Inspecteur de l'éducation nationale	Christian BORRAT
Principale du Collège Mont-des-accords	Suzelle KARAM
Directrice école Marie-Amélie Leydet	Sandrine MALHERBE
Directrice école Hervé Williams	Yannick DELANNAY
Directeur école Emile Choisy	André BOTTINO
Directeur école Aline Hanson	Patrice PUCHAL
Enseignants du cycle 3, 1 ^{er} et 2 nd degrés	EPU Aline Hanson EPU Marie-Amélie Leydet EPU Hervé Williams EPU Emile Choisy Collège Mont des Accords

Les partenaires :

Les partenaires
Collectivité d'outre-mer de Saint-Martin
Associations dans le cadre du Programme de réussite éducative (PRE)
Associations des parents d'élèves
Associations de Quartier d'Orléans
Maison de la confiance et de la protection de la famille (MCPF ex-BPDJ)

3. La liaison cycle 3 école/collège du réseau

Le conseil école-collège est présidé conjointement par le principal du collège ou son adjoint et par l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription ou son représentant.

Le principal du collège et l'inspecteur de l'éducation nationale fixent le nombre des membres du conseil école-collège en s'assurant d'une représentation égale des personnels des écoles et du collège.

Le conseil école-collège contribue à améliorer la continuité pédagogique et éducative entre l'école et le collège. Il se réunit au moins deux fois par an et établit son programme d'actions pour l'année scolaire suivante ainsi qu'un bilan de ses réalisations.

Ce programme d'actions est soumis à l'accord du conseil d'administration du collège et du conseil d'école de chaque école concernée. Le bilan des réalisations est présenté aux mêmes instances.

Le conseil école-collège peut créer des commissions école-collège chargées de la mise en œuvre d'une ou plusieurs des actions de son programme. La composition, les objectifs et les modalités de travail de ces commissions sont arrêtés par le conseil école-collège.

Conseil écoles/collège (Article L401-4 Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 – art.57, Décret n°2013-683 du 24-07-2013, Circulaire 2013-060 du 10/04/2013)

Décret n° 2013-683 du 24 juillet 2013 définissant la composition et les modalités de fonctionnement du conseil école-collège

4. Les structures pédagogiques

Plus de la moitié des élèves des établissements scolaires publics de Saint-Martin sont scolarisés dans le REP de Saint-Martin (3 006 élèves, soit 52% des élèves).

Etablissement scolaire	Effectif élèves	Nombre de classes/divisions
Collège MONT DES ACCORDS	902	39
Ecoles maternelles	686	33
Jérôme Beaupère	202	10
Siméonne Trott	269	12
Evelina Halley	215	11
Ecoles élémentaires	1047	61
Aline Hanson	312	21
Hervé Williams	356	19
Marie-Amelie Leydet	379	21
Ecole primaire	371	
Emile Choisy	<i>maternelle</i> 75 / <i>élémentaire</i> 296	18

Ce réseau recense 761 élèves de maternelles, 1 343 élèves en élémentaires et 902 collégiens.

Cycle 1				Cycle 2			Cycle 3			Cycle 4		
TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	6ème	5ème	4ème	3ème
95	176	229	261	235	276	279	263	294	217	232	227	226
761				790			774			685		

Les dispositifs du REP Saint-Martin

ULIS : Unités localisées pour l'inclusion scolaire*

Les ULIS constituent un dispositif qui offre aux élèves en situation de handicap une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins ainsi que des enseignements adaptés dans le cadre de regroupement et permet la mise en œuvre de projets personnalisés de scolarisation. Elles sont parties intégrantes de l'établissement scolaire dans lequel elles sont implantées.

4 dispositifs dans le 1^{er} degré et 1 dispositif dans le 2nd degré accueillent 42 élèves.

1 ^{er} degré	2 nd degré
32 élèves	10 élèves

* Circulaire n° 2015-129 du 21-08-2015 (BOEN n°31 du 27-8-2015)

UPE2A : Unité pédagogique pour élèves allophones nouvellement arrivés**.

L'UPE2A est un dispositif d'accompagnement des élèves allophones nouvellement arrivés. L'objectif est de permettre une scolarisation en milieu ordinaire en prenant en compte les besoins spécifiques de ces élèves, par la mise en place de dispositifs d'accompagnement favorisant l'apprentissage du français, langue de scolarisation, et la continuité pédagogique.

Pour le dispositif UPE2A, deux enseignants sont en itinérance sur l'ensemble des écoles.

Au 1^{er} degré et un enseignant au 2nd degré

1 ^{er} degré	2 nd degré
42 élèves	17 élèves

** Article L.111-1 du code de l'éducation

SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté

La SEGPA accueille des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien. ***

Au sein du collège, la SEGPA, est bien identifiée comme une structure qui doit permettre aux élèves issus de classes de CM2 pré-orientés en SEGPA de poursuivre les enseignements du cycle de consolidation et du cycle des approfondissements. Ces élèves

ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux.

Niveau	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Nombre de divisions	1 division	1 divisions	2 divisions	2 divisions
Effectif	16	13	24	20

*** Arrêté du 21 octobre 2015 relatif aux classes des sections d'enseignement général et professionnel adapté (J.O. du 24-10-2015 et du 25-10-2015, BOEN n°40 du 29-10-2015)

Circulaire relative aux sections d'enseignement général et professionnel adapté n° 2015-176 du 28 octobre 2015 (BOEN n°40 du 29-10-2015)

Le REP, c'est près de 400 personnels rattachés au REP

Nombre et catégorie personnels éducation nationale		Nombre et catégorie personnels collectivité d'outre-mer de Saint-Martin
3 personnels de direction	1EMS	34 ATSEM
7 directeurs école	1EMAS	56 COM
6 personnels administratifs	5 psychologues scolaires	44 agents techniques territoriaux
184 enseignants	2 infirmières	
2,5 CPE	1 assistante sociale	
15 personnels de vie scolaire	8 services civiques	
2 adultes-relais	25 AESH	

Soit un total de :

- 262,5 personnels éducation nationale ;
- 134 personnels collectivité d'outre-mer de Saint-Martin.

Le diagnostic

1. Les indices de l'éducation prioritaire

L'indice de position sociale de l'élève (IPS)* est un nouvel indicateur qui décrit le profil social des élèves sur une échelle numérique. Il apporte des nuances sur le contexte plus ou moins favorisé des élèves et de nouvelles possibilités pour comparer les territoires.

Dans l'outil APAE (Aide au Pilotage et à l'Auto-évaluation des Etablissements), chaque établissement dispose désormais de son indice moyen de position sociale. Ce dernier permet de situer le profil plus ou moins favorisé des élèves vis-à-vis des références départementales, académiques et nationales.

L'indice de position sociale moyen national est égal à 104. La médiane des écoles en éducation prioritaire (EP) se situe à 78.

IPS	
Saint-Martin	74,7
IDN public	77,6
National	104
Nationale éducation prioritaire	78

REP Saint-Martin	Hervé Williams	75,5
	Emile Choisy	79,7
	Marie-Amélie Leydet	81,6
	Aline Hanson	72,9
	Collège Mont-des-Accords	78,1
	total REP	77,4

*IPS moyen en REP à Saint Martin***

L'IPS du REP de Mont des Accords est de 77,4 ce qui est sensiblement en dessous de la moyenne des REP (78).

*Pour compléter l'indicateur classique de Profession et Catégorie Socioprofessionnelle (PCS) en quatre catégories, un nouvel indice quantitatif a été créé : l'indice de position sociale. Pour chaque élève, un IPS croisé est obtenu à partir de la PCS des deux responsables légaux. A chaque couple de PCS correspond une valeur quantitative, valeur d'autant plus élevée que les PCS sont considérées comme favorables à la réussite scolaire de l'élève. Les valeurs de l'IPS sont comprises entre 38 et 179. (source tableau de bord du service de l'éducation nationale des îles du nord) https://seidn.ac-guadeloupe.fr/sites/default/files/documents/tdb_02-03-2021.pdf).

**Source : indicateurs APAE au 01-03-2021

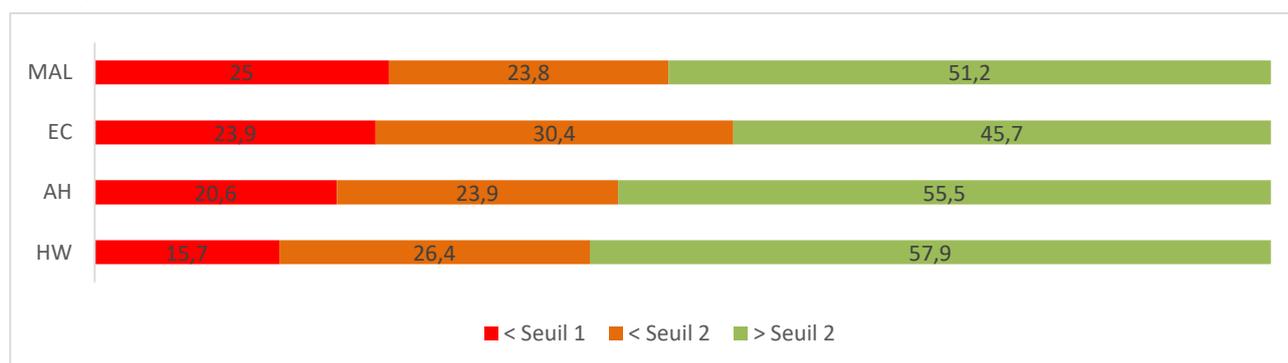
2. Les résultats aux évaluations nationales : REP SAINT-MARTIN – septembre 2020

Deux seuils de réussite, propres à chaque série d'exercices ont été déterminés : - un seuil en deçà duquel on peut considérer, dès le début de l'année, que les élèves rencontrent des difficultés : un besoin est identifié (<Seuil 1). - un seuil pour des élèves dont les acquis semblent fragiles (<Seuil 2). Les élèves dont la maîtrise est satisfaisante sont repérés au-delà (>Seuil2).

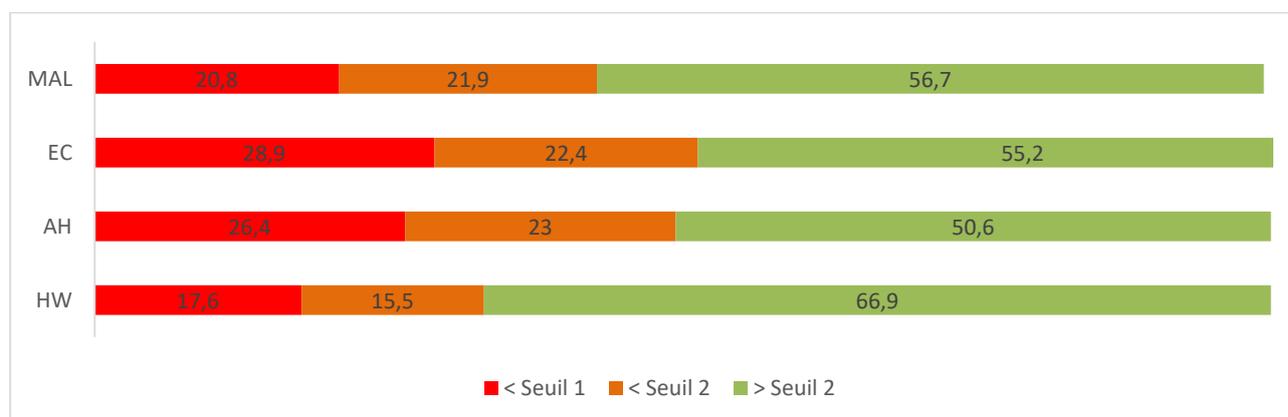
Les résultats aux évaluations nationales des élèves scolarisés au sein des établissements scolaires inscrits dans le REP à Saint-Martin révèlent de grandes disparités de niveaux : en termes de maîtrise des fondamentaux (français et mathématiques) et en termes de parcours scolaires (du cycle 1 au cycle 4).

Début CP

Français

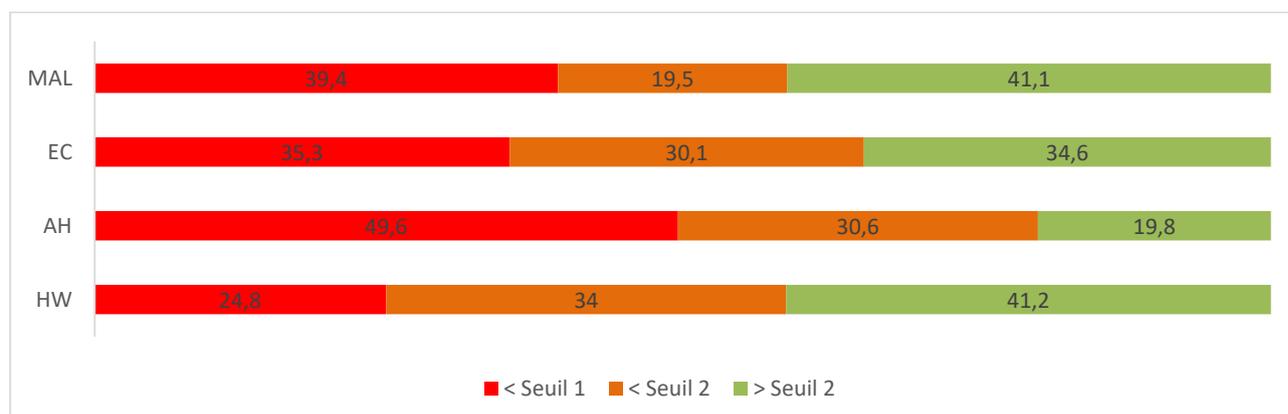


Mathématiques

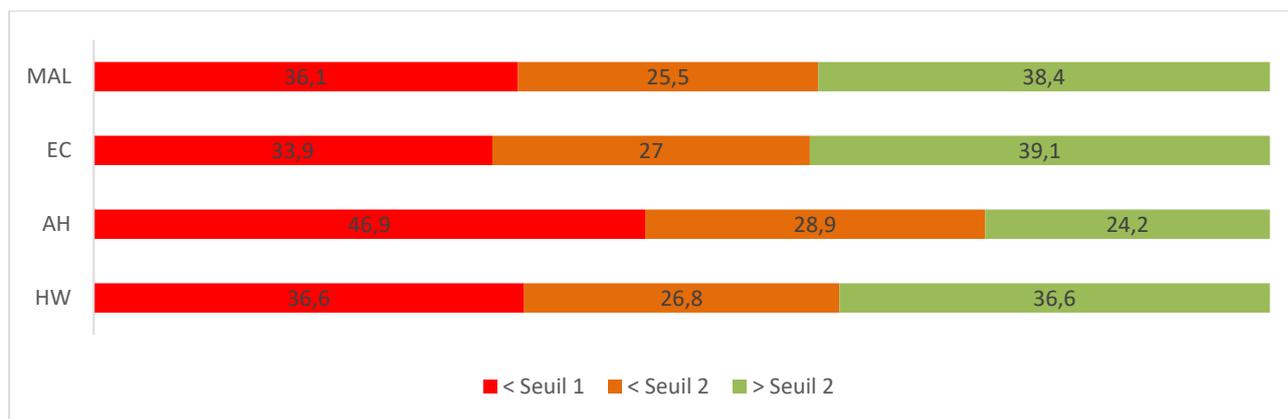


Début CE1

Français



Mathématiques



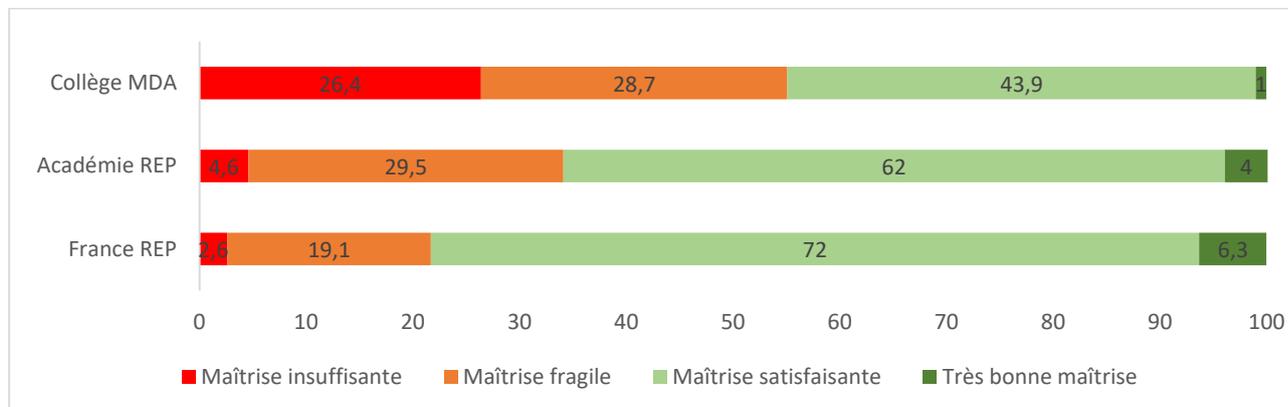
A l'entrée en CP, si plus d'un sur deux maîtrisent les compétences attendues à l'entrée au cours préparatoire, ils sont en moyenne près d'un quart repéré « à besoin », soit environ 70 élèves de CP (2020-2021) sur les 273 évalués.

Ce constat est quasi identique en mathématiques.

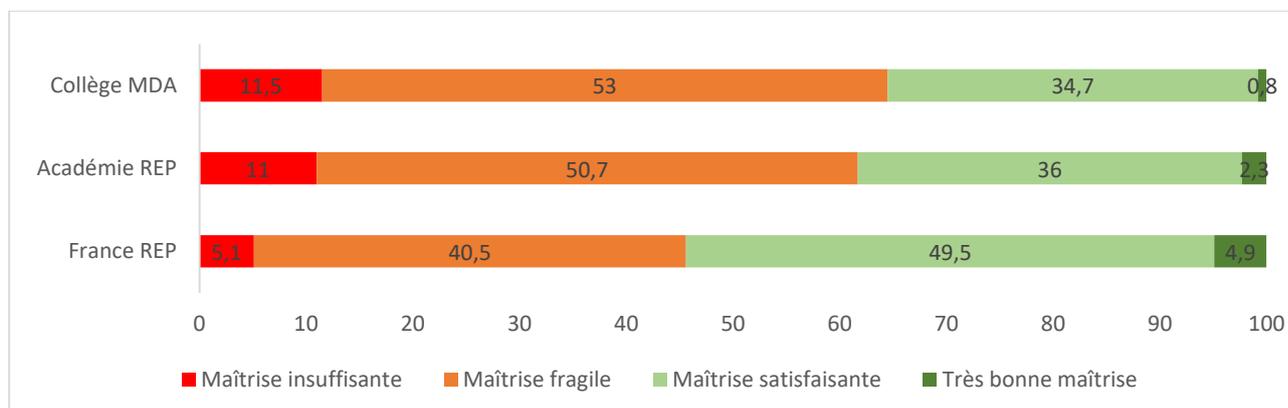
A l'issue de la classe de CP, une majorité d'élèves n'ont pas acquis les compétences attendues à l'entrée en CE1 : plus d'un élève sur deux a une maîtrise insuffisante des fondamentaux. En moyenne, plus de 37% d'entre eux sont repérés « besoin » et jusqu'à 49% pour les élèves du quartier de Sandy-Ground.

Début sixième

Français



Mathématiques



A l'entrée au collège, la majorité des élèves sortants de CM2 semble être d'un niveau insuffisant, voire fragile. C'est en français que les difficultés perdurent : ils sont plus d'un quart à avoir un niveau insuffisant. En mathématiques, s'ils sont 11,5% à être dans ce cas 53% d'entre eux présentent une maîtrise fragile des compétences attendues à l'entrée en sixième.

Les niveaux constatés sont comparables avec les autres élèves scolarisés en REP de l'académie de Guadeloupe. Toutefois, ils sont inférieurs d'environ 10 points à la moyenne REP nationale.

Les résultats au diplôme national du brevet - DNB

Le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) prend en compte deux indicateurs :

- Le taux de réussite brut du DNB, qui inclut le contrôle continu
- Les résultats obtenus aux épreuves finales.

Taux de réussite DNB	2019
CLG Mont des Accords	74 %
Académie	86,5 %
national	86,7%

Note à l'écrit

CLG Mont des accords	
Français	Mathématiques
6,1/20	2,9/20

Environ 150 élèves du REP de Saint-Martin se sont présentés aux épreuves du DNB en juin 2020.

Le taux de réussite au diplôme national du brevet est de 74% soit environ 12,5 points inférieur à la moyenne académique et nationale.

Les notes moyennes à l'écrit restent en dessous de la moyenne : 6,1/20 en français et 2,9/20 en mathématiques.

Les difficultés constatées en maîtrise de la langue française pénalisent les apprentissages des autres disciplines, en particulier les mathématiques, où, les consignes écrites requièrent un niveau langagier minimum pour pouvoir comprendre et effectuer les exercices demandés.

Les spécificités du réseau

Spécificités du secteur Concordia / Sandy Ground :

Les établissements scolaires de Sandy Ground et Concordia sont en réseau éducation prioritaire, le contexte plurilingue est composé d'une large majorité d'anglophones.

Le collège Mont-des-Accords est classé en éducation prioritaire depuis 2015, il est de type 900. Il hébergeait aussi la seule SEGPA de l'île, mais depuis la rentrée 2019, la SEGPA se scinde progressivement en 2 SEGPA simples réparties entre le collège Mont-des-Accords (REP) et le collège Quartier d'Orléans (REP+), ce dernier recevra les élèves de 3^{ème} à la rentrée 2022.

De nombreuses familles sont monoparentales et peu investies dans l'éducation : environ 65% des parents d'élèves n'ont pas voté à l'élection de représentants de parents en octobre 2020. Elles sont également peu investies dans les pratiques favorisant l'épanouissement culturel car elles sont bien plus préoccupées par une survie économique et/ou administrative (familles étrangères en situation irrégulière). Un certain nombre de nos élèves sont élevés par des tiers.

Près de 60% des collégiens sont boursiers à la rentrée 2019, avec une large majorité au taux 3. Certaines familles ne sont pas en mesure de produire les documents, donc ne peuvent prétendre à la bourse.

Plus d'une centaine de nationalités, de nombreuses communautés de cultures différentes cohabitent, parfois difficilement.

Pour l'essentiel des élèves, le français est la langue de scolarisation.

Ainsi l'école reste un des rares lieux de socialisation, d'apport culturel et d'apprentissage. Les attentes de ces familles vis-à-vis de l'institution sont importantes.

1- Les atouts du REP :

Une situation géographique avantageuse :

La situation géographique des établissements scolaires, concentrés sur un espace peu étendu et la proximité avec le collège, favorisent les échanges, à l'exception du secteur de Sandy Ground qui peut souffrir de son éloignement.

La présence et la proximité à Concordia des infrastructures sportives et des partenaires associatifs et socio-économiques facilitent l'accès aux activités sportives et autres.

Les échanges professionnels inter-écoles et interdegré (avec une mutualisation d'outils et de compétences), les échanges de pratiques, les visites de classes, la programmation commune et les projets communs sont largement favorisés par cette proximité.

Un accompagnement soutenu :

Classé en Quartier prioritaire de la politique de la ville, ce secteur bénéficie du soutien de l'Etat et de la collectivité d'outre-mer de Saint-Martin, à travers le financement de dispositifs

comme le **Programme de réussite éducative** (PRE) et/ou d'autres projets associatifs soutenus par la politique de la ville.

Le collège et les écoles entretiennent un partenariat très étroit avec la gendarmerie, la MCPF (Maison de la confiance et de la protection de la famille, ex-BPDJ), la PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse) et les associations de quartiers.

Un partenariat avec l'association ASR sécurité routière pour le CM1 et CM2 a également été entériné à l'école Aline Hanson pour soutenir l'éducation au respect des usages de la route.

L'accompagnement et la formation des professeurs des écoles, des néo titulaires et des contractuels sont assurés par les conseillers pédagogiques de circonscription, donc au plus près des besoins du REP. La constitution d'une BFC (Brigade de formation continue) permet de remplacer les enseignants dans leur classe pendant les temps de formation.

Des formations à destination des enseignants du 2nd degré sont également ciblées.

La présence des personnels sociaux et de santé et des psychologues de l'éducation nationale in-situ permet une prise en charge des difficultés plus rapide.

Il existe aussi :

Des accompagnements éducatifs dans le premier degré qui sont prévus pendant l'année scolaire sur deux périodes : septembre à décembre et janvier à juin et intègrent les dispositifs **Aide aux devoirs**, **Devoirs-faits** et différents ateliers comme le « club mathématiques », les activités sportives et culturelles.

Des actions « vacances apprenantes » dans le premier et le second degrés pendant l'été.

Des stages de remise à niveau (RAN) ou stages de réussite sont organisés pour les élèves repérés en difficulté scolaire pendant les vacances scolaires au moins deux fois par an dans le 1^{er} degré et l'Ecole ouverte pendant les vacances d'été au collège.

Stage de réussite Toussaint 2020, niveau priorisé CE1 :

Stage RAN Toussaint 2020 1 ^{er} degré	Ecoles	Nbre CE1	Nbre CM	Total CE1+ CM	Total CE1+ CM par site	Nbre élèves par école	Taux de participation élèves CE1	Taux de participation élèves/école	Taux de participation élèves/site
Aline Hanson	Aline Hanson	57	118	175	175	30	35,09%	17,14%	17,14%
Marie-Amélie Leydet	Hervé Williams	68	138	206	617	18	25,28%	8,74%	9,40%
	Marie-Amélie Leydet	66	159	225		22		9,8%	
	Emile Choisy	44	142	186		18		9,68%	

Stage de réussite Pâques 2021, niveau priorisé CM2 :

Stage RAN Pâques 21 1 ^{er} degré	Ecoles	Nbre CM2	Nbre CM1	TOTAL CYCLE3	Nb reélèves par site	Nbre par école	Taux de participation élèves/école	Taux de participation élèves/site
Aline HANSON	Aline Hanson	60	58	118	30	30	25,42%	25,42%
Marie-Amélie LEYDET	Hervé Williams	72	66	138	59	15	10,87%	13,44%
	Marie-Amélie Leydet	89	70	159		25	15,72%	
	Emile Choisy	73	69	142		19	13,38%	

1

- Conformément au dispositif national le dispositif de classes dédoublées en CP et

CE1 a été mis en œuvre en REP ;

- A la rentrée 2020, les écoles publiques de Saint-Martin totalisent 30 classes de CP : 19 sur 30 classes, sont situées en REP et sont dédoublées- Parmi ces 19 classes de CP dédoublées, 2 fonctionnent en co-enseignement ;
- 32 classes de CE1 : 20 sur 32 classes sont dédoublées, - Parmi ces 20 classes de CE1 dédoublées, 2 fonctionnent en co-enseignement ;
- Le dédoublement grandes sections à la maternelle est prévu à compter de rentrée 2021 ;
- L'ouverture des classes bilingues dès la maternelle est effective depuis 2016. En 2020, 194 élèves sur 374 sont scolarisés en classe bilingue en REP répartis sur 4 classes de la moyenne section de maternelle au CE2. La première cohorte entrera au collège à la rentrée 2022.

✓ *Dans le second degré :*

- Deux classes bilangues anglais-créole et anglais-espagnol ;
- Langues renforcées anglais, espagnol ;
- Des classes « tourisme » pour lesquelles une option tourisme est proposée pour ouvrir les jeunes aux métiers du tourisme et ainsi proposer d'autres métiers liés à ce secteur ;
- Programme dans le parcours d'excellence du PEI (sciences PO Lille) ;
- Programme **Trouve ta voie** avec l'ESSEC ;
- Section BIA aéronautique ;
- Des sections sportives : voile excellence (affiliée à la FFV), kayak, et une section football mutualisée entre les différents collèges. Le collège dispose d'une base nautique bien équipée : voile, kayak, paddle, optimiste ;
- 1 atelier théâtre ;
- Un dispositif d'aide aux devoirs ;
- Une SEGPA est proposée avec 6 divisions : 1 division en 6^{ème} et 5^{ème} et 2 divisions en 4^{ème} et 3^{ème} : *La SEGPA* du collège Mont-des-Accords propose 3 des 5 options :
 - Hygiène alimentation et services (HAS)
 - Habitat (menuiserie et maçonnerie : un champ professionnel avec deux plateaux techniques)
 - Vente- distribution - magasinage

Les ateliers sont en cours d'aménagement afin de répondre au travail requis par le champ professionnel, et instaurer un meilleur climat d'apprentissage. Depuis la rentrée 2020, les ateliers fonctionnent de nouveau normalement et contribuent à un meilleur climat dans la SEGPA.

✓ *Dispositifs communs au 1er et 2nd degrés :*

- Des partenariats UNSS (1^{er} degré) et USEP (2nd degré) pour la pratique sportive ;
- La prise en compte des élèves à profil particulier est facilitée par la présence dans les locaux du SENIDN de la référente SEH pour la scolarisation des élèves en situation de handicap, ainsi que celle du coordonnateur CASNAV pour la prise en charge des élèves allophones en UPE2A ;
- Le dispositif ULIS pour les élèves souffrants de troubles fonctionnels cognitifs est

établi dans les établissements scolaires du réseau ;

- Le dispositif UPE2A pour les élèves allophones nouvellement arrivés (ENA) est également actif.

Des projets spécifiques :

Des échanges professionnels interdégré sont un axe prioritaire du projet REP. La mise en place de programmations communes, de mutualisation d'outils et de compétences, d'échanges de pratiques sont autant d'outils qui permettent d'appuyer et d'encourager la continuité des apprentissages au cycle 3.

Le choix des axes et des thématiques de réflexion commune est élaboré en conseil école-collège et permet l'organisation de commissions de travail tout au long de l'année afin d'initier et de mettre en place les projets retenus.

La coordination par le SENIDN de projets fédérateurs dans différents domaines en lien avec la déclinaison du projet académique (D'PASS) est un atout pour développer des temps forts dans les enseignements.

L'implication des enseignants dans les différents projets académiques, de circonscription, d'établissement ou d'école est très forte.

2- Les freins du REP :

✓ La situation des familles et suivi scolaire :

Les trois dernières années ont été difficiles : le passage du cyclone Irma en 2017, une reconstruction lente et difficile, des mouvements sociaux en 2019 et la crise sanitaire COVID-19 n'ont pas amélioré la situation des familles.

La précarité touche de plus en plus de familles. Plus de 30% de familles monoparentales. Les conditions de vie des parents et à fortiori des élèves sont souvent compliquées. (La perte de revenu a des incidences d'un point de vue social et de santé)

Le taux de chômage est explosif, il est expliqué par :

- La crise sanitaire, la fermeture de la frontière pendant de longs mois ;
- La fermeture des entreprises liées au secteur du tourisme des deux côtés de l'île.

Il est difficile de quantifier cette répercussion dans le quartier, mais cela a accentué la paupérisation d'une population déjà fragile.

L'implication des familles dans la scolarisation est peu élevée: au collège, contrairement au premier degré où la participation aux réunions à l'école est massive, les parents sont le plus souvent présents lorsqu'ils y sont contraints. On constate également que pour le niveau 6^{ème} la participation est forte mais qu'elle s'amenuise les années suivantes.

La difficulté pour les familles à suivre le parcours scolaire des enfants est expliquée par les conditions professionnelles souvent précaires, mais aussi par le fait que la population est très majoritairement allophone et ne comprend pas toujours le fonctionnement du système éducatif.

La pauvreté lexicale des élèves est une contrainte ; le français est la langue de scolarisation. Il apparaît important de valoriser le français pour enrichir le champ lexical des élèves.

La richesse multiculturelle des familles est faiblement exploitée, il y a une nécessité de valoriser aussi la langue maternelle de l'élève, le multilinguisme et le multiculturalisme.

Le profilage des postes d'enseignants avec une maîtrise de deux langues serait souhaitable.

✓ *La pauvreté de l'offre culturelle :*

L'absence de lieu culturel ou de maison de quartier ne permet pas aux jeunes d'avoir un lieu convivial pour se rassembler et bénéficier d'un accès à la culture et à l'art facilité.

Ce sont les associations ou l'école qui proposent cette offre.

L'art et la culture sont largement soutenus et portés dans les établissements scolaires :

- Par le SENIDN, à travers des projets phares tels que **L'art en fête** au 1^{er} comme au 2nd degrés ;
- Par la circonscription avec des projets comme le **Plan chorale**, les projets **Chœur en accords**, **Voyage autour de l'opéra** , **A l'écoute d'une œuvre** ...

✓ *L'accès au numérique :*

L'accès au numérique pour les élèves et les familles reste problématique. La crise sanitaire a révélé l'impact de la fracture numérique pour l'accès à l'éducation.

✓ *Le renouvellement des équipes pédagogiques :*

Certaines écoles connaissent un renouvellement fréquent des équipes pédagogiques avec une arrivée régulière de néo-titulaires. Beaucoup d'enseignants ont demandé une mutation dans l'académie pour se rapprocher de la Guadeloupe sans forcément avoir choisi Saint-Martin comme destination finale.

La non pérennisation des équipes éducatives peut conduire à une rupture dans la continuité et la pérennité des choix pédagogiques, la poursuite des actions et des projets mis en œuvre.

On constate sur le terrain cependant une certaine stabilité dans les équipes pédagogiques de maternelle, ce qui n'est pas le cas en élémentaire.

Ancienneté des enseignants dans les écoles élémentaires du REP (2020)

		Moins de 2 ans	De 2 à 5 ans	De 5 à 8 ans	Plus de 8 ans	Plus de 5 ans
REP	Hervé Williams	40,0%	40,0%	12,0%	8%	20,0%
	Emile Choisy	60,0%	25,0%	10,0%	5,0%	15,0%
	Marie-Amélie Leydet	54,5%	22,7%	9,1%	13,6%	22,7%
	Aline Hanson	69,6%	26,1%	4,3%	0,0%	4,3%
	total REP	55,6%	26,8%	8,9%	6,7%	15,6%
Saint-Martin		53,6%	26,8%	12,40%	7,2%	19,42%

Plus de 80% des enseignants restent moins de 5 ans dans le REP.

Plus de la moitié des enseignants obtiennent une mutation au bout de 2 ans de service.

Dans les 4 écoles élémentaires du REP, le taux d'enseignants restant en poste plus de 5 ans s'élève en moyenne à 15,6% avec des disparités selon les secteurs du réseau : 4,3% à Sandy Ground.

La mise en place de l'indemnité de sujétion géographique contribue à une forme de stabilisation des équipes au moins 4 ans.

Mise en œuvre des mesures nationales spécifiques à l'éducation prioritaire

1- Le dédoublement des classes de CP et CE1 dans le REP de Saint-Martin

La bonne maîtrise des savoirs fondamentaux constitue l'un des principaux leviers pour réduire les inégalités sociales. Il est donc indispensable d'offrir aux élèves un encadrement renforcé dès le début des apprentissages pour leur permettre de bien maîtriser les savoirs fondamentaux.

Effectif moyen par classe :

- ➔ 19 classes de CP dédoublées : 12,5 élèves par classe en moyenne.
- ➔ 19 classes de CE1 dédoublées : 13,9 élèves par classe en moyenne.

Effectifs élèves par classe :

Ecoles maternelles	GS A	GS B	GS C	GS D
Jérôme Beaupère	20	21	20	10
Siméonne Trott	25	25	24	22
Evelina Halley	16	16	17	16
Effectif moyen	19,33			

Le dédoublement des classes de GS est prévu à la rentrée 2021

Ecoles élémentaires	CP A	CP B	CP C	CP D	CP E	CE1A	CE1 B	CE1 C	CE1 D	CE1 E	CE1F
Aline Hanson	12	10	12	12	13	17	11	11	11	13	
Hervé Williams	12	13	13	12	20	16	15	15	15	18	
Marie-Amélie Leydet	14	14	11	14	12	12	14	11	14	14	14

Ecole primaire	GS1	CP A	CP B	CP C	CP D	CE1A	CE1 B	CE1 C	CE1 D
Emile Choisy	27	12	12	13	6	14	14	14	14

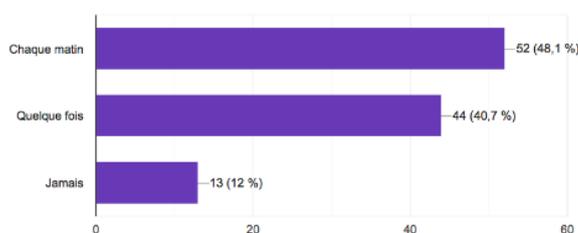
2- Soutenir les familles les plus fragiles

Dispositif : **Le petit déjeuner à l'école.**

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'Etat finance des petits déjeuners pour les écoles situées dans les territoires prioritaires. Une dotation dédiée est ainsi attribuée par l'Etat à ces territoires pour encourager et soutenir l'organisation de petits déjeuners à l'école. L'objectif est de permettre aux enfants de ne pas commencer la journée le ventre vide, de rester concentrés pendant toute la matinée et ainsi d'apprendre dans les meilleures conditions. Cette mesure participe à la réduction des inégalités, dès le plus jeune âge. Le dispositif concerne l'ensemble des écoles du réseau d'éducation prioritaire (REP et REP+).

- 1- L'enquête réalisée en janvier 2021 sur Saint-Martin révèle que près d'1 élève sur 2 ne consomme pas régulièrement de petit déjeuner et plus de 12% arrivent le « ventre vide » chaque matin.

3- Avant de partir à l'école, as-tu l'habitude de manger?
108 réponses



108 élèves des écoles élémentaires des classes de niveaux CE1, CE2, CM1 et CM2 du REP/ REP+ ont été interrogés sur leurs habitudes alimentaires notamment sur la prise du premier repas de la journée.

- 2- 676 petits déjeuners servis chaque semaine :

L'opération se déroule du 22 février 2021 au 25 juin 2021, sur 2 écoles en REP (Sandy Ground). L'école maternelle Jérôme Beaupère (Sandy Ground) : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h00 à 8h30 avec les niveaux PS, MS et GS (sur le temps scolaire et l'école élémentaire Aline Hanson : les lundis, jeudis (cycle 2) et mardis, vendredis (cycle 3) de 7h30 à 7h50 (sur le temps périscolaire).

Ecoles élémentaires	Prévisionnel par jour				Nombre total de repas servis par semaine
	L	M	J	V	
Aline HANSON	85	84	85	84	338
Ecole maternelle					
Jérôme BEAUPERE	89	80	89	80	338
Nombre total d'élèves par jour	174	164	174	164	676

Les effectifs des écoles concernées par l'opération et les rotations, au 09/02/2021

Ainsi 338 élèves bénéficient de ce dispositif qui est renouvelé chaque année.

Un partenariat a été engagé avec l'IREPS Guadeloupe (Instance d'éducation et de promotion de la santé) qui programme des sessions de formations sur la nutrition pour les enseignants et pour les personnels COM/CTOS des réfectoires.

3- Le dispositif *Devoir faits*

✓ Dans le 2nd degré :

Pour l'année scolaire 2020-2021, 294 élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} bénéficient de l'aide aux devoirs au collège Mont-des-Accords, soutien assuré par 16 enseignants volontaires et les 11 assistants d'éducation du collège.

Niveau	Effectif
6 ^{ème}	63
5 ^{ème}	95
4 ^{ème}	67
3 ^{ème}	69
Effectif total	294

✓ Dans le 1^{er} degré :

Intégré à l'accompagnement éducatif, les dispositifs *Devoirs-faits* et *Aide-aux-devoirs* se déclinent sur deux périodes de l'année scolaire : septembre à décembre et janvier à juin avec des projets portés par l'équipe éducative de chaque école.

Pour la période septembre à décembre 2020 :

- 384 élèves du CP au CM2
- 2 heures par semaine en moyenne
- 23 enseignants

Pour la période janvier à juin 2021 :

- 250 élèves du CP au CM2
- 2 heures par semaine en moyenne
- 21 enseignants

Les axes prioritaires du projet REP

Le projet REP a été établi en concordance avec le projet académique 2020-2023 et plus particulièrement sa déclinaison sur les territoires des Iles du Nord (D'PASS).

Les enjeux et le pilotage du projet REP concernant la liaison école-collège visent à :

- Assurer un pilotage sur la base de principes de travail harmonisés, rendus visibles, inscrits et suivis dans le temps ;
- Exploiter efficacement les évaluations ;
- Faire de la formation- accompagnement un objet et un levier de la liaison ;
- Définir des démarches et outils à mutualiser ;
- Dynamiser les pratiques par les actions académiques et partenariales mieux coordonnées.

Le projet a été défini et validé selon les plans d'actions suivants :

- La mise en œuvre des mesures nationales spécifiques à l'éducation prioritaire
- L'échange entre premier et second degrés
- Une meilleure connaissance du fonctionnement du collège et des écoles
- Une culture scolaire commune
- La maîtrise des fondamentaux maths- français
- La maîtrise des sciences
- Un développement des savoirs culturels

Ce projet REP repose sur 6 axes, avec une constitution de commissions de travail inter-degré définies en conseil école-collège autour des différents axes du projet.

Axe 1- Renforcement des liens entre les deux degrés

Axe 2- Culture scolaire commune

Axe 3- Priorité sur les sciences

Axe 4- Maîtrise de la langue

Axe 5- Développement des savoirs culturels

Axe 6- Climat scolaire

Axe 1 : Renforcement des liens entre les deux degrés

Les échanges interdegré ont toujours été la pierre angulaire des projets REP, les projets communs sont souvent initiés par les enseignants ou proposés par le SENIDN et sont appuyés par la communauté scolaire.

L'élaboration de projets et actions communes engage une poursuite des échanges de pratiques et qui est renforcée par des visites de classes.

Le collège peut s'ouvrir au premier degré et vice-versa.

Il s'agit de :

- Impulser une culture commune de compétences à acquérir et améliorer le suivi des élèves
- Développer la culture de l'évaluation
- Optimiser l'orientation pour permettre à chacun d'avoir un parcours ambitieux

1- Le projet « immersion »

Le projet « immersion » permet aux enseignants de s'inviter dans la classe de l'autre pour une matinée et ainsi comprendre comment l'école primaire et le collège fonctionnent. Ce projet a été initié en 2018-2019, avec un premier échange où les enseignants du 1^{er} degré ont été invités une matinée au collège afin de mieux appréhender le déroulement de l'enseignement en 6^{ème} et le fonctionnement du collège, poursuivi en 2019-2020 avec la visite et la participation des enseignants de 6^{ème} aux cours de CM2 dans les différentes écoles élémentaires du réseau.

Il est devenu incontournable et a fait l'objet d'une demande récurrente de la communauté scolaire, car il permet des échanges et la création de lien entre les enseignants.

L'accueil au 3^{ème} trimestre des élèves de CM2 et de leurs enseignants au collège est aussi mis en place sur une journée selon un emploi du temps établi par le collège (le matin en immersion en classe, déjeuner au restaurant scolaire et conduite d'ateliers scientifiques l'après-midi).

2- La formation commune des personnels

Encourager le partage des pratiques pédagogiques du 1^{er} degré au collège pour gérer l'hétérogénéité dans les classes est une demande forte du collège.

La mise en place de formations communes interdegré par les formateurs du 1^{er} degré (EMF et CPC) constitue un levier pour permettre aux enseignants de mieux prendre en compte l'hétérogénéité et la différenciation pédagogique dans leurs enseignements.

3- L'ouverture du collège aux écoles

Certains projets favorisent cette ouverture :

- ✓ L'ouverture du CDI aux écoles élémentaires avec des ateliers lecture ;

- ✓ La radio scolaire créée au départ par et pour le collège Mont-des-accords s'est transformée pour s'ouvrir désormais à toutes les écoles du réseau ;
- ✓ La création d'une WEB.TV au collège permettra un échange entre les 2 degrés ;
- ✓ La manipulation scientifique des élèves du 1^{er} degré est favorisée par l'accès des laboratoires et du matériel du collège ;
- ✓ Le dispositif **Collège ouvert** et/ou **Vacances apprenantes** est ouvert aux élèves du cycle 3 dans l'établissement avec des interventions des enseignants du premier degré.

4- La coopération pour les activités sportives

Coopération interdegré pour les sports nautiques.

Liaison sport scolaire (USEP/UNSS): L'objectif est de favoriser les activités physiques en pleine nature, de développer et promouvoir le sport inter-degré sur l'année scolaire.

Projet interdegré en cycle 3 **Boxons ensemble**: l'association du milieu scolaire et associatif a pour objectif d'ancrer l'école dans son environnement de proximité par un partenariat avec les associations sportives.

La Semaine Olympique et paralympique a pour but de permettre la promotion du « sport pour tous » dans le premier et second degrés avec inclusion des classes ULIS de primaire, collège et lycée.

Différentes activités sportives sont également proposées telles que :

- Le cross scolaire cycle 2 et cycle 3, les activités nautiques cycles 3 et 4 ;
- **Ecol'ovale** promeut la pratique du ballon ovale dans le premier et le second degrés. Une convention nationale avec l'éducation nationale et la fédération française de rugby (FFR) ainsi qu'une convention régionale entre la ligue régionale de rugby et l'académie de Guadeloupe ont été signées.

Un partenariat avec l'association Tournesol et les sports scolaires (USEP et l'UNSS) permet par ailleurs d'intégrer les élèves en situation de handicap au sport scolaire.

Axe 2 : Une Culture scolaire commune

Définir une culture scolaire commune :

- 1- Dans le domaine des sciences et de la maîtrise de la langue :

Les difficultés des élèves en CM2 sont les mêmes tout au long du cycle 3 et parfois se heurtent aux attentes de la classe de 6^{ème} :

- Des difficultés de lecture et de compréhension ;
- Des difficultés à lire et comprendre les consignes dans toutes les matières ;
- Des difficultés d'autonomies pour certains élèves.

Travailler ensemble devient nécessaire pour mieux développer l'image que l'élève a de lui-même et le préparer à l'autonomie par :

- Un travail de préparation aux évaluations ;

- Un travail sur la compréhension des consignes et des textes ;
- Un travail sur le lexique scientifique ;
- Un travail sur la gestion du temps ;
- Une banque commune de lexique.

Encourager la pratique de la pédagogie de projets permet de balayer les champs des fondamentaux de façon transversale et de mettre en valeur une pratique pluridisciplinaire et interdegré.

2- Dans le domaine de la vie scolaire :

- Elaborer des fiches de suivi qui permettent une meilleure répartition des classes dans le réseau ;
- Préparer les élèves de CM2 du réseau qui seraient inscrits au collège Mont-des-Accords à l'entrée en 6eme en les invitant à une journée au collège ;
- Ouvrir le collège aux écoles du REP.

Axe 3 : Priorité sur les sciences

Un groupe de travail basé sur le développement de la démarche scientifique a été mis en place en 2020 pour réfléchir à l'enseignement des sciences au cycle 3.

Les commissions de travail interdegré ont entamé une réflexion sur la préparation des évaluations, la compréhension des consignes, le travail sur un lexique scientifique commun et la gestion du temps.

Un échange de pratiques a été mis en place ainsi qu'une possibilité pour les écoles de bénéficier des laboratoires du collège.

*1- Le projet **Programmation des sciences en cycle 3** en SVT-technologie-physique chimie :*

L'engagement des enseignants porte sur la programmation des sciences, sur une répartition des thèmes à aborder par niveau et la programmation commune des enseignements en sciences sur l'ensemble du cycle.

Cela consiste en une mise en commun des pratiques pour créer une culture des sciences au niveau du cycle 3. Les enseignants choisiront les thèmes à étudier à chaque niveau. Ils proposeront la mise en place de cette programmation à tous les enseignants nouvellement arrivés dans le réseau et ce qui permettra d'assurer une continuité pédagogique.

Un échange interdegré est pensé dans les enseignements, avec la venue possible de classes du 1^{er} degré au collège, ou l'invitation d'enseignants du collège dans les écoles.

L'accès des laboratoires et du matériel scientifique du collège est également ouvert aux écoles.

2- Le projet axé sur la résolution de problèmes en mathématiques :

Une réflexion sur la mise en place de la démarche d'investigation et le développement des savoirs en mathématiques est engagée.

3- Développement du plan national mathématiques en 1^{er} degré :

Le **Plan mathématiques** comme le **Plan français** offre un temps plus long pour une formation organisée en constellations. Une année qui permet de travailler un ou plusieurs domaines et qui inclut de nombreux temps de travail en groupe, avec des visites de classes filmées pour un retour réflexif et un prolongement les années suivantes dans le cadre des temps de formations prévus ou entre collègues. La formation mathématiques est mise en place à l'école Marie-Amélie Leydet et Jérôme Beaupère pour 2020-2021, et est assurée par les conseillers pédagogiques de circonscription et les maître-formateurs.

Visite de classes d'enseignants de mathématiques dans les écoles élémentaires.

Les projets et concours engageant des équipes « cycle 3 » interdegré ont pour objectif de faire vivre les maths dans tous les cycles. Chaque établissement propose une ou plusieurs actions. Des équipes d'élèves du cycle 3 sont formées, et travaillent ensemble tout au long de l'année jusqu'à la finale.

- **Semaine des mathématiques** ;
- **Mettons en scène les maths** ;
- **Rallye mathématiques**

4- Des projets liés à l'éducation au développement durable:

L'éducation au développement durable est un des thèmes qui favorise un travail en transversalité pour contribuer à l'acquisition des fondamentaux.

Raccrocher à l'étude des sciences et de la technologie, l'EDD permet de mieux comprendre le fonctionnement du monde d'aujourd'hui en se rapprochant de son environnement. Elle aide à développer une sensibilisation à l'éco-citoyenneté.

Les projets sur l'environnement se déclinent de la maternelle au collège à travers différentes pratiques dans les écoles qui pourraient se mettre en perspective pour un projet global cohérent.

Parmi ces nombreux projets, on trouve :

- Formation interdegré aux éco-délégués
- L'embellissement des écoles;
- La végétalisation des cours;
- La création d'AME (Aire marine éducative);
- Le tri des déchets avec des partenariats : Réserve Naturelle de Saint-Martin, et Verde SXM (éco-site de Grande Caye);
- Nettoyage de plages;
- L'agriculture éducative, dans le cadre du PRE pour soutenir les élèves en difficulté.

Ce thème, vaste dans sa réalisation, permet d'appréhender la complexité du monde et sa mise en place est souvent ludique grâce à de la manipulation, des interventions en classe de professionnels partenaires et des sorties pédagogiques.

Ces projets EDD sont un véritable éveil pour de futurs éco-citoyens tout au long de la scolarité.

Axe 4 : La maîtrise de la langue pour une meilleure maîtrise du français

Le développement du plan français dans le 1^{er} degré

Le Projet « *s'ouvrir à la lecture* » consiste en l'ouverture du CDI du collège aux élèves du premier degré pour partager l'acte de lire, offrir du temps, un lieu dédié à la lecture –plaisir.

Un club de lecture a été créé afin de faciliter un accès aux livres. Un Projet **S'ouvrir à la lecture** : ouverture du CDI du collège aux élèves du premier degré pour partager l'acte de lire et offrir du temps et un lieu à la lecture–plaisir.

La création d'une banque commune de lexique permettra d'établir un ensemble de ressources avec une graduation selon le niveau, ce qui devrait permettre de proposer aux élèves des outils pour mieux comprendre les consignes.

La création d'une banque de données « lecture » avec des supports gradués et de différents types qui s'appuient sur le référentiel officiel du cycle 3.

Afin de renforcer le goût de la lecture, l'utilisation de la bande dessinée est généralisée, ce qui permet d'avoir un support plus attractif.

L'utilisation de projets de remédiation comme **MACLÉ** favorise la maîtrise du langage oral et écrit. Conçu par une équipe autour du chercheur André Ouzoulias, le **MACLÉ** est un décloisonnement massif et concentré dans le temps pendant lequel un seul domaine, la maîtrise de la langue écrite, lecture/écriture, est travaillée avec tous les élèves d'un même niveau. Cela permet à des élèves, notamment les moins avancés dans l'acquisition de la lecture, de travailler au sein de l'école, dans des groupes à effectifs très réduits. La durée est limitée dans le temps.

Elaboration de projets créatifs autour des fables : **Tous à vos stylos : Fête des Fables, faites des fables !** La célébration de Jean de La Fontaine est une occasion pour favoriser des projets autour des fables. Un groupe de travail a été créé pour développer l'échange inter-cycle, interdegré et proposer la maîtrise de la rédaction, autrement.

Le concours **Epelle-moi** et dans sa version en anglais **Spelling be** est proposé aux cycles 2 et 3. Il pourra être étendu à l'ensemble des établissements du réseau et est un moyen ludique d'œuvrer à la maîtrise et à l'enrichissement du vocabulaire

Axe 5 : Développement des savoirs culturels

Ouvrir les élèves au monde de la culture, avec des projets communs sur l'art et la culture est un axe fort de D'PASS (Plan n°3 pour développer l'éducation artistique et culturelle).

L'art en fête est une des actions phare du SENIDN, car il met en avant toutes les formes d'art, les arts plastiques, la musique, la photo, la littérature, la poésie, les arts graphiques, les arts numériques, la danse, le théâtre.

Chaque année un thème est défini et permet aux écoles de mettre en valeur l'expression artistique de tous les élèves de toutes les écoles du premier et second degrés. Les productions sont réalisées tout au long de l'année scolaire pour être exposées lors de manifestations tout au long du mois de mai.

« **SXM'BULLES** », concours de bandes dessinées réservé aux cycles 2, 3 et 4 avec pour objectif de développer les compétences de lecture et d'écriture. Il s'inscrit dans le cadre ministériel et a pour objectif de réaliser une BD en trois planches minimum dont l'histoire doit être en lien avec un thème. Ce projet concerne les classes de CP jusqu'à la 3^{ème}, il est interdisciplinaire, peut être interdegré et permet d'allier la littérature, la lecture et l'écriture ainsi que les arts plastiques à travers la pratique du dessin. Il est porté par la circonscription des Îles du Nord, avec des formations possibles à destination des enseignants du collège par les conseillers pédagogiques de circonscription (CPC).

D'autres projets de sensibilisation à l'art existent aussi dans le 1^{er} degré tels que les projets **FILIFORME**, **GR'AFRIQUE** ou **VIGNETTE** et sont portés par les CPC.

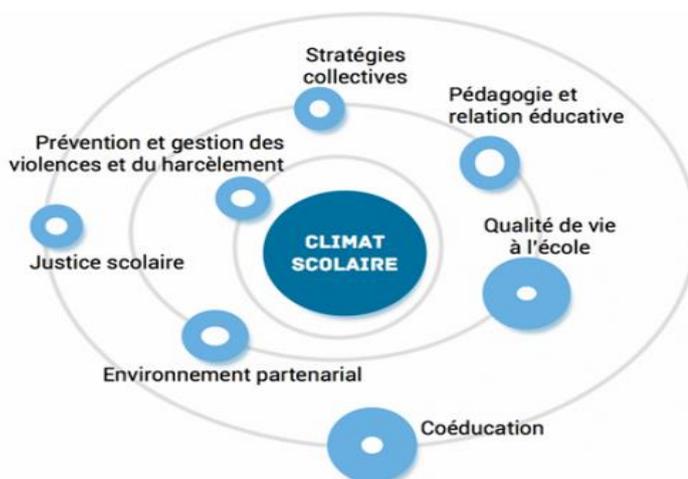
Des projets autour de différents thèmes culturels comme le carnaval au 2nd degré.

Des projets en lien avec la musique comme le **Plan chorale**, le projet **Chœur en accords**, **Voyage autour de l'opéra**, **A l'écoute d'une œuvre** ont été mis en place dans le 1^{er} degré.

Club théâtre au collège : le club théâtre s'invite dans les écoles élémentaires avec un thème commun et/ou une pièce de théâtre commune qui sont déclinés au primaire. Un échange se met en place tout au long de l'année avec pour objectif final de présenter ensemble les mises en scène dans les écoles et au collège.

Axe 6: Climat scolaire

Agir sur le climat scolaire*, c'est agir de façon systémique, c'est à dire sur l'ensemble de l'organisation qu'est l'école, en combinant des actions interdegré:



*Fleur systémique : représentation de l'approche systémique pour agir sur le climat scolaire***

- Harmonisation de la stratégie et dynamique d'équipe
- Coopération et concertation entre le 1er et le 2nd degré
 - Règlement intérieur
 - Culture scolaire commune
 - Implication des parents
- Mise en place d'une commission ***climat scolaire interdegré*** avec:
 - Les EMAS
 - L'assistante sociale
 - L'infirmière
 - Les CPE
 - Le médiateur scolaire

Références :

**La Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République :*

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027677984/>

*** <https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/accueil.html>*

CONCLUSION

Le projet REP s'inscrit dans les axes du projet académique qu'il décline en tenant compte des spécificités du territoire.

Sa mise en oeuvre s'appuie sur la volonté de développer des projets et des actions interdegré et intercycle.

L'impact du projet dans les établissements scolaires sera évalué par

- ✓ Les résultats scolaires des élèves ;
- ✓ Le nombre de projets mis en cohérence avec le projet académique, sa déclinaison D'PASS et le projet REP dans les projets d'école et d'établissements ;
- ✓ L'application des différents plans d'action dans les établissements scolaires ;
- ✓ Le nombre de projets mis en œuvre dans les enseignements ;
- ✓ L'échange mis en place dans les deux degrés.